

BOLETÍN

DE LA

REAL SOCIEDAD VASCONGADA DE AMIGOS DEL PAÍS

(Delegada del Consejo Superior de Investigaciones Científicas de Guipúzcoa)

AÑO XII

CUADERNO 1.º

Redacción y Administración: MUSEO DE SAN TELMO - San Sebastián

Les formes verbales de prétérit a préfixe l- dans les textes du XVIe siècle

par RENE LAFON

Dechepare et Liçarrague emploient parfois au prétérit, dans des propositions subordonnées dépendant d'un verbe au passé, des formes verbales relatives ou à suffixe *-la* qui contiennent le préfixe de 3e personne *l-*, alors que l'on attendrait le préfixe *z-* qui est de règle dans les formes du passé. Ainsi, le même membre de phrase, «signifiant de quelle mort il devait mourir», est traduit par Liçarrague *aditzera emaiten çuela cer herioz hil behar çuen* (Jn. 12, 33) et *aditzera emaiten çuela cer herioz hil behar tuen* (Jn. 18, 32). Nous citons dans cet article tous les passages où l'on rencontre de telles formes, et nous nous proposons de déterminer leurs conditions d'emploi, c'est-à-dire dans quels cas Dechepare et Liçarrague emploient des formes à préfixe *l-* pour exprimer des procès passés et qui ne sont pas présentés comme éventuels. Certaines de ces formes sont des formes simples de prétérit, d'autres des formes composées. Dans celles-ci, le verbe auxiliaire au prétérit est toujours «être» ou «avoir», et le verbe principal figure sous la forme de l'inessif du substantif verbal, du participe passé au nominatif indéfini, ou du participe passé au génitif en *-en* ou en *-ko*, comme dans les types *sartzen zen*,

sarthu zen, hartzen zuen, hartu zuen, hartuko zuen; mais on a alors *lizen, lizela* au lieu de *zen, zela*, et *luen, luela* au lieu de *zuen, zuela*.

DECHEPARE

Dechepare emploie trois formes de prétérît à préfixe *l-*, chacune dans des conditions différentes des autres. Toutes les trois sont des formes simples.

1. *Gayceç lagola ençun nuyen* (XIII, 8) «j'avais entendu dire qu'il était fâché»: fait passé rapporté en style indirect; le verbe principal est un verbe déclaratif au prétérît du parfait.

2. *Ama emazte luyen ala ez nahi nuque galdatu* (III, 17): le poète parle de celui qui dit du mal des femmes: «je voudrais demander s'il avait au non comme mère une femme». Interrogation indirecte portant sur un fait passé. Le verbe principal est à l'éventuel à suffixe *-ke*.

3. *Beguyez nola cenacusan çure iabe handia,*
Orotaric laryola odol preciatuya (I, 126-127).

Le poète s'adresse à la Vierge. Voici la traduction de l'ensemble de la strophe. «(Elles me frappent au coeur, je vous l'assure, votre douleur d'alors et la blessure dont votre coeur souffrait) alors que vous voyiez de vos yeux votre grand maître perdant de partout son sang précieux». Le dernier vers signifie littéralement «alors que le sang précieux lui coulait de toute part». Ici, la forme verbale pourvue du préfixe *l-* et du suffixe *-la* sert à indiquer un procès passé simultané à un autre et qui constitue une circonstance de celui-ci (sorte de gérondif). Il s'agit d'un procès passé (écoulement de sang) que l'écrivain ne relate pas pour lui-même, mais comme une circonstance de la vision qu'une personne (à qui il s'adresse) avait d'une autre personne. Un acte de vision est une opération psychologique, et non un événement du monde extérieur. On retrouve la forme *lariola*, mais dans des conditions différentes, chez Liçarrague (voir plus bas la citation n.° 2, phrases du 3e type, de cet auteur). Oihenart, par contre, emploie, comme il se doit, *sariola* (avec *s* notant la sifflante pure) dans sa traduction du *Vexilla regis* (Poésies, XX, 15):

Egon baita sariola

Es vr, ban' vr-ar' odola

«(La croix) où il est resté, versant non point de l'eau, mais son sang, comme si c'eût été de l'eau»; l'expression signifie littéralement «alors qu'il lui coulait non pas de l'eau, mais, comme

de l'eau, le sang». La construction n'est pas la même que dans la phrase de Dechepare. *Sariola* dépend non d'une forme verbale du 2e groupe, mais d'une forme du 1er groupe (parfait), et surtout cette dernière forme verbale exprime un procès qui a eu lieu dans le monde extérieur («il est resté») et non dans l'esprit d'un spectateur.

LIÇARRAGUE

Toutes les formes de prétérît à préfixe *l-* que l'on rencontre dans Liçarrague figurent, à deux exceptions près (phrases du 3e type), dans des phrases ou dans des membres de phrase dont la structure est identique ou analogue à celle de l'une des trois phrases de Dechepare citées plus haut.

1er type (phrase n.° 1 de Dechepare)

1. A Jeanne d'Albret: *6r 16-19: *alegueraqui bere etcherat itzuli içan cen, cioela, ecen atsequin handia luela ceren hirur-ehun guïçon hura baino prestuagoric hirian eriden içan ciraden*, «s'en retourna tout ioyeux en sa maison, disant qu'il s'esioüissoit fort de ce qu'il s'estoit trouué en la ville trois cens hommes meilleurs que luy»; Style indirect: *luela*, qui dépend du prétérît *cioela*, rapporte les paroles de quelqu'un. *Ciraden*, qui est introduit par *ceren*, a par contre le préfixe *z-*.

2. Même texte, *6v 28-30: *sperançaç ecen ni baino sufficien-tagoric-ere içanen cela obrán escu eduquiren luenic* «esperant aussi qu'il y auroit de plus suffisans que moy qui tiendroyent la main a l'oeuvre»; la verbe principal est *gogo equin neçan* «ie me resolu». On aurait en style direct, et le verbe principal étant supposé au présent, *içanen dela* et *eduquiren duenic*. Le futur périphrastique est remplacé en style indirect, par son prétérît lorsque le verbe principal est au passé. *Cela* est une forme ordinaire de prétérît. Mais *eduquiren luenic*, forme relative pourvue du suffixe de partitif, est le sujet de *içanen cela*. Cette forme à préfixe *l-* exprime un procès qui se rattache à un fait qui était espéré par quelqu'un.

3. Même texte, *7r 6-9: *nïc nuen sperançaç, ecen moiën hunez Iaincoaren hitz purac vkanen luela sartze eta auançaçmendü Heuscal-herrian: eta hunetacotzat çu Andreaç, hunez cerbitzaturen cinadela trompettabaten açora*, «l'esperance que l'eu que par ce moyen la pure parole de Dieu auroit entree et accroissement au pays des Basques, et pour ce faire ceci vous seruiroit

comme d'une trompette». *Vkanen luela*, prétérit du futur, est le complément de *nuen sperança* et indique le fait qui était espéré. La fin de la phrase signifie littéralement «et que vous vous en serviriez comme d'une trompette».

4. Traduction de *l'Épître montrant comment Christ est la fin de la Loi*: *8v 21-22 «(l'homme tout entier avec ses appartenances, ses faits, ses pensées, ses paroles, sa vie, on totalement déplu à Dieu, comme s'il eût été son ennemi spécial et adversaire), jusques à dire qu'il se repentait de l'avoir fait»: *bay erraiterano ecen vrriqui çuela ceren guïçona eguin vkan luen*. Style indirect; de plus, le texte latin porte *poenitere se quod hominem creasset*. L'auteur a rendu par une forme de prétérit du parfait surcomposé à préfixe *l-* le plus-que-parfait du subjonctif latin. Par contre, *çuela* a le préfixe *z-*. Traitement inverse de l'exemple n.° 1 de Liçarrague, où il y a également deux propositions introduites la première par *ecen*, la seconde par *ceren*.

5. Même texte: **2v 5-10: «quand Dieu lui dit que par sa semence toutes les nations de la terre seraient bénies, c'était que de sa semence sortirait Jésus-Christ selon la chair, par la bénédiction duquel tous hommes (de quelque région qu'ils fussent) seraient sanctifiés», *Iaincoac erran vkan ceraucanean, ecen hurreco nazione guciac haren hacian benedicatuac içanen liradela: eta hunez erran nahi çuen, ecen Iesu Christ haraguiaren araura Abrahamen hacitic ethorrigo cela: eta haren benedictioneaz eta reparuaz sanctificatuac içanen liradela hura recebituren luten guciac*. La fin de la phrase signifie exactement: «et que par sa bénédiction seraient sanctifiés tous ceux qui la recevraient». Toutes les formes de prétérit du futur introduites par *ecen*, à l'exception d'une seule (*ethorrigo cela*), ont le préfixe *l-*: elles rapportent en style indirect les paroles qui avaient été dites par quelqu'un; le texte latin porte *quod in ipsius semine benedicendae essent*.

6. Traduction de *La somme de tout ce que nous enseigne la Sainte Écriture*: ***1v 32 2r 7: «Nous connaissons aussi par ces nobles et excellents livres que Dieu promet jadis à Adam, Abraham, Isaac, Jacob, David, et autres des anciens, qu'il enverrait la semence bienheureuse, son fils Jésus-Christ, notre sauveur, lequel délivrerait de péché, de la tyrannie et servage du diable ceux qui, de foi vive et opératrice, croiraient à telle promesse et se fieraient en Jésus-Christ, espérant de lui par lui seul la délivrance et liberté promise», *Halaber liburu noble eta excellent hetaric eçagutzen dugu, nola Iaincoac lehenago promet-*

tatu vkan cerauen Adami, Abrahami, Isaac-i, Iacob-i, David-i, eta anhitz berce lehenagocori, ecen igorriren luela dohain onezco hacia. Iesus Christ bere Seme gure Saluadorea: eta harc deliuraturen eta idoquiren lituela bekatutaric eta deabruaren tyranniatic eta suiectioretic, fede viciz eta obratzen luen sinhestez promes hec sinhestsiren lituzten guciac, hura baiihan berean ecarten lutelaric bere confidança eta sperança gucia, eta promettafuiçan çayen beçala deliuraturen eta libertatetan eçarriren-ere baliradela. La première partie de la phrase basque rend exactement le texte français. Après *gure Saluadorea* «notre Sauveur», la phrase basque signifie littéralement «et que celui-ci délivrerait et tirerait du péché et de la tyrannie et sujétion du diable tous ceux qui croiraient à ces promesses par foi vive et par croyance qui opérât, mettant éventuellement en lui seul toute leur confiance et espérance, et qu'ils seraient effectivement délivrés et mis en liberté comme il leur avait été promis». Toutes les formes verbales qui expriment le contenu de la promesse faite jadis sont pourvues du préfixe *l-*, sauf *çayen*, qui dépend de *beçala*. Les formes *obratzen luen* et *eçarten lutelaric* doivent être mises à part: en style direct on emploierait des formes d'indicatif présent, *obratzen duen* et *eçarten dutelaric*. Il y a eu sans doute attraction des formes à préfixe *l-*, qui sont des formes de prétérit du futur périphrastique. Mais en outre le préfixe *l-* exprime ici une nuance d'éventualité; ces deux formes ont été citées et étudiées dans *Système du Verbe basque*, t. II, p. 84 et 88. *Obratzen çuen* et *eçarten çutelaric* ne conviendraient pas ici, car ce sont des formes d'indicatif imparfait. L'emploi de ce préfixe dans les formes de prétérit du futur est la marque du style indirect.

7. Traduction du *Catéchisme*: D 2r 33-35 (21^e dimanche): réponse à la question «qui a fait cette division?»: «Dieu même, qui l'a donnée écrite à Moïse en deux Tables, et a dit qu'elle se réduisait en dix paroles»: *Iaincoac berac, ecen harc Moysesî eman vkan ceraucan bi taulatan scribatua, eta erran, ecen hura hamar hitzetan contenitzen licela*. Style indirect: le verbe dont dépend *contentitzen licela* est au prétérit du parfait surcomposé.

8. Mc, 1, 34: *etzituen deabruac minçatzera vtziten nola hura eçagutu vkan lutén* «(jeta plusieurs diables), ne permettant point que les diables dissent qu'ils le connussent». Style indirect. En outre, l'emploi du préfixe *l-* a été certainement déterminé en partie par le subjonctif imparfait de la traduction française du

XVII^e siècle. En grec et en latin il y a l'imparfait de l'indicatif (*quoniam sciebant eum*). Dans le passage correspondant de Lc. (4, 41), Liçarrague a employé une forme simple à préfixe *z-* du prétérit de *iaquin*: *etzituen vtziten erraitera, ecen baceaqitela hura cela Christ*.

9. Mc, 9, 9: *mana citzan, nehori ezlietzoten erran ikussi cituzten gauçac, guiçonaren Semea hiletaric resuscitatu licenean baicen*, «il leur commanda qu'ils ne racontassent à personne ce qu'ils avaient vu, sinon après que le Fils de l'homme serait ressuscité des morts», litt. «quand le Fils de l'homme serait ressuscité...»; latt. *nisi cum Filius hominis a mortuis resurrexerit*. On aurait en style direct *resuscitatu denean*, litt. «quand il est ressuscité», pour «quand il sera ressuscité», ce qui est régulier en basque lorsque le verbe principal est au futur. Dans la proposition en style indirect, *cenean* ne conviendrait pas, car c'est une forme qui exprime le passé. *Cituzten* a le préfixe *z-*. Dans Mt, 17, 9, la phrase correspondante est en style direct: *nehori ezterroçuela visionea, guiçonaren Semea hiletaric resuscita daiteno*, «...jusqu'à tant qu'il ressuscite», lat. *donec... resurgat*.

10. Lc. 22, 23: *orduan hec has cequizquiön bata berceari galde eguiten elkarren artean, eya cein cen hetaric hura eguinen lue-na*, «ils commencèrent à s'entre-demander l'un à l'autre à savoir-mon qui serait celui d'entre eux qui ferait cela»; lat. *quis esset ex eis qui hoc facturus esset*. En style direct, *eguinen duena*.

11. Lc. 23, 25: *eman ciecén Iesus, nahì lutena leguiten* «il leur livra Jésus, pour en faire à leur volonté»; lat. *Iesum tradidit voluntati eorum*. Litt. «pour qu'ils fissent ce qu'ils voulaient (ou voudraient)». L'*-de lutena* est dû à l'attraction de celui de *leguiten*. Si le verbe principal était au présent, on aurait *nahì dutena daguiten* «pour qu'ils fassent ce qu'ils veulent (ou voudront)».

12. Jn, 9, 22: *baldin nehore aithor baleça hura licela Christ* «si aucun le confessait être le Christ», litt. «qu'il était le Christ»: style indirect, proposition dépendant d'un verbe au suppositif éventuel (à préfixe *l-*).

13. Jn, 11, 51: *prophetiza ceçan ecen Iesusec hil behar luela nationeagatic* «il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation». On aurait en style direct *behar du* «il doit». En latin, indicatif: *quod moriturus erat*.

14. Act., 20, 38: *triste ciradelaric principalqui erran vkan çuen hitzagatic, ecen guehtagoric haren beguithartea ezlutela ikussiren*, «étant tristes principalement pour la parole qu'il avait

dite, qu'ils ne verraient plus sa face». Lat. *quoniam amplius faciem eius non essent uisuri*. En style direct on aurait le futur («vous ne verrez plus»).

15. Act., 22, 2: *ençun vkan çutenean ecen Hebraicoén lengoagez mintzo litzayela* «quand ils ouïrent qu'il parlait à eux en langage hébraïque»; le verbe principal est *egin ceçaten*. Imitation d'un subjonctif latin: *cum audissent quia hebraea lingua loqueretur ad illos*.

16. Act., 23, 12: *eta arguitu cenean, Iuduetaric batzuc egunic biltzarre eta vot maledictionerequin, lioitela, ezlutela ianen ez edanen Paul hil leçaqueteno*, «le jour venu, aucuns des Juifs firent complot et serment avec exécration, disant qu'ils ne mangeraient ne boiraient jusqu'à tant qu'ils eussent occis Paul». La forme *lioitela* sera examinée dans la partie consacrée aux phrases du 3e type. L'*l-* de *lutela*, qui est une marque de style indirect, a été, de plus, entraîné par celui de *leçaqueteno* (lat. *dicentes neque manducatuos neque bibituos donec occiderent Paulum*). Le verset 14 donne la phrase en style direct: *vot equin dugu maledictionerequin, deus eztugula dastaturen Paul hil duqueguno*.

17. Act., 24, 9: *consenti ceçaten Iuduec-ere, erraiten çutela gauça hauc hala liradela*, «les Juifs aussi s'y accordèrent, disant qu'il était ainsi», litt. «que ces choses étaient ainsi». Style indirect.

18. Act., 25, 4: *Eta Festusec ihardets ceçan, vngui beguiratua içanen cela Paul Cesarean, eta bera sarri haraco licela*, «à quoi Festus répondit que Paul serait bien gardé à Césarée et que de bref il irait là». Lat. *respondit seruari Paulum in Caesarea, se autem maturius projecturum*. Style indirect; on aurait en style direct *haraco da*, litt. «il est pour là-bas» (= «destiné à aller là-bas»). Par contre, *cela* est une forme ordinaire de prétérit.

19. Act., 25, 8: *ihardesten çuelaric Paulec, ecen deusetan ezluela faltatu Iuduén Leguearen contra, ez templearen contra, ez Cesaren contra*, «comme ainsi fut que Paul se défendit qu'il n'avait en rien péché, ni contre la Loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César». Style indirect. En grec et en latin on a le style direct: *peccavi*

20. Act., 25, 19: *questione batzu citiztean haren contra berén superstitioneaz, eta edocein Iesus hilic vici licela Paulec se guratzen çuen batez* «avaient aucunes questions à l'encontre de lui touchant leur superstition, et je ne sais quel Jésus mort que

Paul affirmait être vivant». Style indirect. En latin, proposition infinitive.

21. Act., 27, 27: *estima ceçaten marineréc, ecen hurbiltzen litzeyela cembeit comarca*, «les mariniers jugèrent que quelque contrée leur approchait». Style indirect..

22. Apoc., 13, 15: *eguïn leçan, bestiaren imaginá adoratzen ezluten guciac, hil litecen*, «qu'il fit que ceux qui n'adoraient pas l'image de la bête fussent tués». Influence de *litecen*; on aurait au présent *eguïn deçan, adoratzen ezduten, hil ditecen*. En latin, présent et parfait du subjonctif: *faciat ut quicumque non adorerint imaginem bestiae occidantur*.

23. Apoc., 13, 17: (*eguïten çuen*) *nehorc ecin eros leçan edo sal mercá lueneç baicen*, «(il faisait en sorte) qu'aucun ne pût acheter ou vendre s'il n'avait la marque»; litt. «si ce n'est qui avait...» Influence de *leçan*; on aurait au présent *deçan* et *due-nec*. En latin, présent: *ne quis possit aut emere aut uendere, nisi qui habet characterem*.

2e type (phrase n.º 2 de Dechepare)

1. Mc, 8, 23: *interroga ceçan, deus balacussaneç*, «il l'interrogea, s'il voyait quelque chose».

2. Lc, 1, 29: *pensatzen çuen ceric licén salutatione hura* «pensait quelle était cette salutation».

3. Lc, 1, 62: *keinu eguïten cieçoten haren aitari, nola nahi huen hura dei ledin*, «lors ils firent signe au père d'icelui comment il voulait qu'il fût appelé».

4. Lc. 9, 46 (titre): *cein guehien içanen licén Apostoluéc iharduqui*; dans la version française suivie par Liçarrague, «dispute de la primauté»; interrogative indirecte sans proposition principale, qui signifie litt. «discuté par les Apôtres lequel serait le plus grand». Le texte du verset 46 est le suivant: *sar citecen elkarrequïn dispután, eya hetaric cein cen handiena*, «ils entrèrent en dispute en eux-mêmes, à savoir lequel d'entre eux était le plus grand».

5. Lc. 12, 39: *baldin baleaquen aitafamiliác cer orduç ohoina ethorteco licén* «si le ménager eût su à quelle heure le larron eût dû venir»; litt. *si sciret paterfamilias qua hora fur ueniret*. Passage correspondant de Mt (24, 43): *...cein goait aldiz ohoina ethor leiten* «(si le père de famille savait) à quelle veille le larron devrait venir»; même texte latin, sauf *uenturus esset* au lieu de *ueniret*.

6. Jn, 11, 57: *baldin nehorc eçagutzen balu non licén* «si quelqu'un connaissait où il était». Verbe principal: *eman ceçaten manamendu*.

7. Jn, 18, 32: *haur cen Iesusen hitza compli ledinçât, cein erran baitzeçan aditzera emaiten çuela cer herioz hil behar luen*, «ce fut afin que la parole de Jésus fût accomplie, laquelle il avait dite signifiant de quelle mort il devait mourir»; lat. *significans qua morte esset moriturus*. Mais en 12, 33, pour traduire la même expression latine, Liçarrague emploie une forme à *z*: *eta haur erraiten çuen, aditzera emaiten çuela cer herioz hil behar çuen*, «or cela disait-il, signifiant de quelle mort il devait mourir».

8. Act., 10, 17: *Pierrisec bere baithan dudatzen çuen beçala ceric licén ikussi çuen visionea* «comme Pierre doutait en soi-même quelle vision c'était qu'il avait vue».

9. Act., 17, 11: *egun oroz Scripturác bilhatzen cituztela, eya gauça hauc hala liradenez*, «cherchant les Ecritures pour savoir s'il était ainsi».

10. Act., 21, 33: *interroga ceçan nor licén, eta cer eguin çuen*, «il interrogea qui il était et qu'il avait fait»; lat. *quis esset et quid fecisset*.

11. Act., 22, 24: *iaquin leçançât cer causagatic hala oihuz leuden haren contra* «afin qu'il sût pour quelle cause ils criaient ainsi contre lui».

12. Act., 22, 30: *segura iaquin nahiz cer causagatic accusatzen liçén Iuduéz, lacha ceçan estecaduretaric*, «le lendemain, voulant savoir pour certain pour quelle cause il était accusé des Juifs, le délia des liens».

13. Act., 23, 28: *iaquin nahiz cer causagatic accusatzen lutén, eraman vkan diat hayen conseillura*, «voulant savoir la cause pourquoi ils l'accusaient, je le menai en leur conseil».

14. Act., 25, 20: *erran nieçoán, eya nahĩ licenez Ierusalemera ioan*, «je lui demandai s'il voulait aller à Jérusalem».

15. Traduction du *Catéchisme*, E 4r 5-8 (37e dimanche): «Notre Seigneur Jésus-Christ étant requis de ses disciples qu'il les enseignât de prier, (il leur répondit)», *Iesus Christ Iauna bere discipuluéc othoiztu çutenean, iracats litzan cer moldez eguin behar lutén*, litt. «de quelle manière ils devaient prier». Interrogation indirecte dépendant d'un verbe au subjonctif imparfait (forme relative de l'éventuel) qui dépend lui-même d'un verbe au prétérît du parfait.

3e type (phrase n.º 3 de Dechepare)
(formes à suffixe- la)

1. Traduction de l'Épître montrant comment Christ est la fin de la Loi, **2v 21-23: «Premièrement nous a été prédit en Isaïah comment il devait naître d'une vierge, disant...» [les paroles du prophète sont alors rapportées en style direct, au futur], *lehenic Esaias Propheta baithan, nola Iesus Christ Iauna virgina bataganic sorthuren cen aitzinetic erran ičan cen, lioela...*, litt. «d'abord, il avait été prédit chez le prophète Isaïe comment le Seigneur Jésus-Christ naîtrait d'une vierge, [ce prophète] disant...» La prophétie est d'abord résumée en style indirect, avec une forme ordinaire de prétérit du futur périphrastique. Elle est rapportée ensuite textuellement en style direct, au futur. La forme à préfixe *l-*, *lioela*, litt. «comme il disait», est dans le même rapport avec *erran ičan cen* que *laryola* avec *cenacusan* dans la 3e phrase de Dechepare. *Lioela*, que j'ai oublié de citer dans *Système*, I, p. 208, à côté de *cioela*, précise *lehenic erran ičan cen* «il avait été prédit». Le verbe au passé dont *lioela* est complément circonstanciel exprime un acte (prédiction) qui implique une opération mentale. *Lioela* annonce la teneur de la prédiction.

2. Mc, 9, 20: *ikussi çuenean, bertan spirituac çathñica ceçan hura, eta hurrera eroriric iraulzcatzen cen haguna lariola* «quand il l'eut vu, incontinent l'esprit le dérompit, et étant chu à terre il se tournait çà et là en écumant»; l'expression basque signifie litt. «tandis que l'écume lui coulait». Emploi inattendu du préfixe *l-*. A la différence de la phrase n.º 3 de Dechepare, le procès exprimé par la forme à préfixe *l-* est une circonstance d'un procès extérieur et relaté objectivement (*iraulzcatzen cen*), et non de la vision qu'en avait un spectateur; lat. *uolutabatur spumans*. L'acte de vision mentionné au début de la phrase constitue, lui, une circonstance des procès relatés («il se tournait çà et là»); cf. le passage d'Oihenart cité plus haut (p. 4). Le préfixe *l-* a été sans doute employé ici par analogie, à cause de la présence de *ikussi çuenean* au début de la phrase, comme dans la phrase ci-dessous, qui est en réalité très différente.

3. Jn, 11, 33: *ikus ceçanean hura nigarrez legoela, eta ha-requin ethorri ciraden Iuduac nigarrez leudela*, «quand il la vit pleurant, et les Juifs qui étaient là venus avec elle aussi pleu-

rant»: même type de construction que celui de la phrase n.º 3 de Dechepare: le procès exprimé par les formes à suffixe *-la*, «être en larmes», se rattache à la vision (opération psychologique) qu'un personnage (Jésus) eut d'une scène passé. En latin, participes présents: *plorantem, plorantes*.

4. Jn, 11, 56: *bada Iesusen bilha çabiltzan, eta elkarren artean erraiten çuten, templean leudela*, «donc ils cherchaient Jésus, et disaient entre eux, étant au temple». La forme à préfixe *l-* exprime une circonstance d'un acte de parole. Cette circonstance ne concerne pas l'objet de l'acte, c'est-à-dire ce qui était dit, les paroles prononcées, mais l'acte lui-même, qui est considéré ici comme un événement extérieur. L'emploi du préfixe *l-* résulte donc ici d'une extension analogique.

5. Act., 23, 12: phrase citée sous le n.º 16 dans la partie consacrée aux phrases du 1er type. La phrase basque est mal construite; elle n'a pas de proposition principale. Le texte latin dit: *Facta autem die, collegerunt se quidam ex Iudaeis, et deuouerunt se, dicentes neque manducatuos, neque bibituos donec occiderent Paulum*. La phrase de Liçarrague signifie littéralement: «et quand il fit jour, quelques-uns des Juifs ayant fait réunion et voeu avec malédiction, disant qu'ils ne mangeraient ni ne boiraient jusqu'à ce qu'ils eussent tué Paul». La phrase suivante, dans la traduction française suivie par Liçarrague, dit: «et ceux qui avaient fait cette conjuration étaient plus de quarante». L'*l-* de *lioitela* ne s'explique pas comme celui de *eztatela*. *Lioitela* précise l'expression «voeu avec malédiction», et annonce la teneur du voeu.

6. Act., 27, 38: *arind ceçaten vncia, ogui bihia itsassora egoizten lutela*, «ils allégèrent le navire, jetant le blé en la mer». Ici, aucun motif ne justifie l'emploi d'une forme à préfixe *l-*: il s'agit d'un procès extérieur qui accompagne un autre procès extérieur. Lat. *iactantes*.

7. Rom. 1. 27: *halaber arrac-ere, vtziric emaztén vsança naturala, berotu içan dirade bere guthicián bata berceagana, arrac arrarequin infamiataco gauçac eguiten cituztela, eta berac baitan recebitzen lutela bere hoguenaren recompensa behar cen beçalacoa*, «semblablement aussi les mâles, dédaignant le naturel usage de la femme, se sont échauffés en leur concupiscence l'un vers l'autre, faisant mâle avec mâle choses infâmes, et recevant en eux-mêmes la récompense de leur erreur telle qu'il fallait». Si l'ateur emploie une forme à préfixe *l-* après la forme

ordinaire *cituztela*, c'est peut-être parce que le verbe principal, *berotu ičan dirade* «ils se sont échauffés», exprime un procès interne, d'ordre psychologique. Mais il s'agit plutôt d'une extension analogique. Latin *operantes... recipientes*.

Il faut mettre à part le passage suivant, *Act.*, 23, 29, qui fait suite immédiatement à la phrase citée sous le n.º 10, 2e type: *cein eriden baitut accusatzen cela berén Legueco questionéz, eta herioric edo presoinic mereci luen hoguenic batre etzuela*, «là où j'ai trouvé qu'il était accusé touchant des questions de leur Loi, n'ayant commis nul crime digne de mort ou d'emprisonnement». Lat.: *nihil uero dignum morte aut uinculis habentem criminis*. Comme Liçarrague se servait, pour traduire *dignum*, de l'expression *mereci vkan* «mériter», il avait besoin d'une forme verbale personnelle. Il a fait probablement comme s'il y avait dans la version française un imparfait du subjonctif: «qui méritât (mort ou prison)». L'emploi de la forme à préfixe *l-* paraît s'expliquer ainsi.

FORMES DE PRÉTERIT A PRÉFIXE *L-* ATTESTÉES AILLEURS QUE CHEZ DECHEPARE ET LIÇARRAGUE

On n'en connaît que deux, toutes deux en biscayen. J'ai cité la première, *liçala*, dans *Système*, I, p. 86: elle se trouve dans un membre de phrase basque cité par Garibay: *Fray Vicentec esala Fedea çina liçala*, «quiere decir en castellana [lengua], ajoute Garibay, que fray Vicente había dicho ser juramento la fe». Le fameux prédicateur dominicain s'élevait particulièrement contre l'abus du serment. L'expression signifie «que la foi était serment», comme le dit avec raison Luis Michelena (*BRSVAP*, X, 1954, p. 189). Les deux interprétations que j'avais données successivement dans *Système*, I, p. 86, et dans *BRSVAP*, VIII, 1952, p. 320, doivent être abandonnées comme inexactes. Cette forme n'exprime ni une éventualité ni une volition en style indirect, mais une constatation en style indirect; c'est un *prétérit* de l'indicatif à préfixe *l-*.

Luis Michelena a signalé (*BRSVAP*, X, 188-189) une autre forme biscayenne de *prétérit* de l'indicatif à préfixe *l-* et suffixe *-la* qui se trouve par deux fois dans un texte écrit vers 1600 et inclus dans la *Chronique d'Ibargüen-Cachopin*: *letorrela* «qu'il venait», dépendant de *baesan* «lo dijo».

Des formes à préfixe *l-* du *prétérit* de l'indicatif ont donc été

employées au XVII^e siècle par un poète du pays de Cize, par Liçarrague, dont la langue, de fond labourdin, était composite, et par des Biscayens. On ne les rencontre pas, au XVIII^e siècle, dans les proverbes et les poésies d'Oihenart, ni, que je sache, chez Axular.

CONDITIONS D'EMPLOI DE CES FORMES A PREFIXE L-

A) Formes simples: prétérit (correspondant à l'imparfait de l'indicatif du français et de l'espagnol).

1) Marque du style indirect: formes correspondant au présent de l'indicatif du style direct: Dech., 1; Liç., 1, 11, 12, 13, 17, 18, 20, 23, il faut y joindre le *liçala* de Garibay et les deux *letorre* de la Chronique.

2) Marque de l'interrogation indirecte: formes correspondant au présent ou à l'imparfait de l'indicatif de l'interrogation directe:

Correspondant au présent: Liç., 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15.

Correspondant à l'imparfait: Dech., 2.

3) Sorte de complément circonstanciel servant à préciser l'objet ou le contenu d'une opération psychologique (vision, acte de parole, prédiction, vœu). La forme de prétérit à préfixe *l-* serait remplacée par une forme de présent si le verbe dont elle dépend était au présent.

Dech., 3; Liç., 1, 3, 5.

Il faut mettre à part Liç., 2, 4 où les formes à préfixe *l-* expriment une circonstance d'un événement extérieur; leur emploi résulte sans doute d'une extension analogique.

B) Formes périphrastiques (uniquement chez Liçarrague): prétérit de l'indicatif, prétérit du parfait, prétérit du futur.

1) Marque du style indirect: formes correspondant au présent, au parfait ou au futur du style direct:

Correspondant au présent: 7, 15, 21, 22.

Correspondant au parfait: 4, 8, 9, 19.

Correspondant au futur: 2, 3, 5, 6, 10, 14, 16.

2) Marque de l'interrogation indirecte: formes correspondant au présent du style direct: 12 et 13, au futur du style direct: 4.

3) Sorte de complément circonstanciel servant à préciser l'objet ou le contenu d'une opération psychologique. Pas d'exem-

ple sûr: n.º 6, il s'agit nettement de deux procès du monde extérieur; n.º 7, douteux.

Les formes simples de prétérit de l'indicatif à préfixe *l-* et les formes dans la composition desquelles elles entrent ne se rencontrent que dans des propositions subordonnées. Elles n'expriment jamais des procès considérés en eux-mêmes, mais toujours des procès rattachés à d'autres procès. De plus, sauf dans un très petit nombre de cas qui s'expliquent sans doute par l'extension analogique, les verbes auxquels se rapportent ces formes à préfixe *l-* n'expriment pas des faits extérieurs mais des faits psychologiques ou des actes qui impliquent de tels faits (p. ex. «dire»).

L'emploi de ces formes n'est pas obligatoire, comme le montrent le membre de phrase de Liçarrague (Jn, 12, 33) cité au début de l'article et les exemples suivants: *iaquin vahu gauça nola ginen cen* (Dench, XIII, 1) «si tu avais su ce que seraient les événements», litt. «...comment la chose arriverait»; *gogoatzen çutén eya Sabbathoan sendaturen çuenez accusa leçatençat* (Liç., Mc, 3, 2) «prenaient garde sur lui s'il le guérirait au Sabbat, afin qu'ils l'accusassent»; *Capitainac igor ceçan guiçon gaztea, hari manaturic, nehori ezlerron nola gauça hauc hari declaratu cerauzcan* (Act., 23, 22) «le Capitaine renvoya le jeune homme, lui commandant qu'il ne dit à personne qu'il lui avait déclaré ces choses»; *çacusquianean mutuac minçatzen, hebainac sendaturic, maingüac çabiltzala, itsuéç ikusten çutela* (Mth, 15, 31) «voyant les muets parler, les manchots guéris, les boiteux cheminer, les aveugles voir». De plus, chez Liçarrague, on trouve parfois des formes de prétérit à préfixe *z-* et des formes à préfixe *l-* dans des propositions unies par une conjonction de coordination (p. ex. *ceren* «car», 1er type n.º 1; *eta* «et», 2e type, n.º 10) ou dans deux propositions subordonnées entre elles et à une autre (1er type, n.º 2). On dirait que l'écrivain, tout en cherchant à marquer le caractère indirect du discours, n'a pas voulu «forcer la note» en employant des formes à préfixe *l-* dans toute la partie de la phrase qui est en style indirect. Il est d'ailleurs curieux de constater que ces formes ne sont pas employées avec la même fréquence dans tous les écrits de Liçarrague. On ne les reconte pas dans l'Evangile de Saint Matthieu, où Liçarrague aurait pu les employer (p. ex. en 14, 26 et en 15, 31),

ni dans les textes qui suivent le Catéchisme. Elles sont particulièrement nombreuses dans les chapitres 22 et 23 de l'Évangile de saint Luc et dans le chapitre 11 de celui de saint Jean, enfin dans les *Actes des Apôtres*, surtout à partir du chapitre 20 (nombreuses phrases des trois types). Dans tout le reste du Nouveau Testament on ne rencontre qu'une forme d'indicatif à préfixe *l-*, dans l'*Épître aux Romains*, et deux dans l'*Apocalypse*. Peut-être Liçarrague, ou l'un de ses collaborateurs voulant exprimer à l'indicatif certaines nuances de pensée par le préfixe *l-*, s'est-il attaché à le faire surtout dans certains passages et a-t-il renoncé à le faire systématiquement dans tout le livre, non sans avoir commis et laissé subsister quelques abus dans l'emploi du préfixe.

ORIGÈNES DE L'EMPLOI DE CES FORMES

On ne peut pas savoir si ces formes à préfixe *l-* étaient employées dans la langue courante. Liçarrague a traduit des textes latins et français en basque. Dechepare, par contre, a fait oeuvre originale. Mais l'un et l'autre connaissaient, en plus du basque, le latin, le français, et, du moins Dechepare, l'espagnol. Or les divers emplois qu'ils ont faits, toujours en propositions subordonnée, de formes d'indicatif qui présentent à la 3e personne le même préfixe *l-* que celles de l'imparfait du subjonctif (ou éventuel à suffixe relatif) et du conditionnel rappellent certains emplois du subjonctif imparfait en latin et du conditionnel en français et en espagnol.

Phrases du type n.º 2. Les formes simples ou composées d'imparfait de l'indicatif à préfixe *l-* sont identiques à des formes d'imparfait du subjonctif. Leur emploi résulte d'une imitation du latin, où l'imparfait de l'indicatif est remplacé dans une interrogation indirecte par l'imparfait du subjonctif.

Phrases du 1er type. L'emploi du préfixe *l-* à l'imparfait et au plus-que-parfait de l'indicatif répond au souci de caractériser le style indirect. Il convient d'abord de noter que l'emploi de *nola* suivi d'une forme relative pour rendre le *que* français introduisant une proposition complétive (phrase n.º 8; cf. Jn. 3. 28; 4. 1; Act., 8, 14; 19, 26; 20, 29, titre, et d'autres passages) provient de l'emploi de *nola* pour introduire une proposition interrogative indirecte. Mais toutes les phrases du 1er type ne se ramènent pas à l'interrogation indirecte, et l'emploi qui y est fait de formes à

préfixe *l-* ne s'explique pas ainsi. L'imitation du latin s'est fait sentir aussi d'une autre façon. On sait que «l'usage latin du style indirect consiste à mettre à l'infinitif les propositions indépendantes qui seraient à l'indicatif dans le style direct et au subjonctif toutes les autres», et que «à l'emploi du subjonctif s'ajoute la pratique de la concordance des temps» (Meillet et Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. 2e éd. 1948, §972, p. 674). Le subjonctif est au passé quand le verbe de la proposition principale est au passé. Un futur du style direct est remplacé dans le style indirect par un subjonctif (imparfait, s'il y a lieu, selon la concordance des temps) ou par le participe en *-turus* avec le subjonctif du verbe «être» (*essem* quand la principale est au passé).

Dans plusieurs cas (nos. 4, 5, 10, 14), Liçarrague emploie des formes à préfixe *l-* là où il y a en latin un imparfait du subjonctif du style indirect. D'autre part, en français et en espagnol, le conditionnel remplace le futur dans les subordonnées dépendant d'un verbe déclaratif au passé: *il disait qu'il viendrait, dijo que vendría*. Dans ce cas, le basque remplace le futur périphrastique, où l'auxiliaire est au présent de l'indicatif, par son prétérit, où l'auxiliaire est à l'imparfait de l'indicatif. La même règle vaut pour l'interrogation indirecte. Liçarrague emploie parfois, pour exprimer le style indirect surtout dans le premier de ces deux types de phrases, des formes de prétérit à préfixe *l-*, par analogie avec les formes de conditionnel, qui sont des formes d'éventuel où l'emploi de ce préfixe est de rigueur. L'exemple que voici montre qu'il sentait un lien entre le prétérit du futur et le conditionnel (éventuel à suffixe *-ke*). On lit dans Mc, 3, 2: *gogoatzen çutén eya Sabbathoan sendaturen çuenez accusa leçatençat* «prenaient garde sur lui s'il le guérirait au Sabbat, afin qu'ils l'accusassent»; mais dans Lc, 6, 7, *gogoatzen çuten hura Scribéc eta Phariseuç senda leçaqueenez, accusatione eriden leçatençat haren contra*, «les Scribes et Pharisiens prenaient garde sur lui s'il le guérirait au Sabbat, afin qu'ils trouvassent de quoi l'accuser». Dans le passage correspondant de Mth. (12, 10), il y a une interrogation indirecte au présent de l'indicatif: *Sori da Sabbath egunean sendatzea?*

Phrases du 3e type. L'emploi de formes à préfixe *l-* dans les phrases de ce type n'a été suggéré par aucun modèle précis du latin, du français ni de l'espagnol. Toutefois la phrase n.° 3 de Liçarrague a le même aspect extérieur qu'une phrase du 1er type

et peut s'expliquer de la même façon. La construction avec forme à préfixe *l-* a pu être étendue par analogie à d'autres cas; elle a même été employée dans des cas où elle ne se justifiait en rien. Dans la phrase n.° 3 de Dechepare et dans les phrases analogues de Liçarrague, la forme à préfixe *l-* exprime un procès qui est une circonstance d'un fait psychologique ou d'un procès qui implique quelque chose qui se passe dans l'esprit. En d'autres termes, elle exprime un procès qui est considéré sous un aspect subjectif, comme se déroulant dans un champ de conscience et non dans le monde extérieur. Il ne s'agit plus de style indirect au sens propre du mot. Mais la narration a tout de même un caractère indirect. Comme dans le style indirect et l'interrogation indirecte, le procès n'est pas envisagé et relaté pour lui-même et directement, mais à travers la pensée de quelqu'un.

Ainsi, dans les phrases des trois types, les formes à préfixe *l-* expriment une nuance indirecte et subjective. Comme plusieurs des dialectes basques ne nous sont connus par aucun texte du XVIIe siècle, nous ne pouvons pas déterminer quelle a été l'aire d'extension dialectale de ces formes. Tout ce qu'on peut dire dans l'état actuel de nos connaissances, c'est que des écrivains basques de régions éloignées entre elles ont cherché à rendre, en employant un préfixe qui ne figure régulièrement que dans les formes d'imparfait du subjonctif et de conditionnel, le caractère indirect de la narration. Ils l'ont fait probablement dans certains cas sous l'influence du latin, dans d'autres cas sous l'influence du français et de l'espagnol, et en adaptant, autant que faire se pouvait, les procédés dont usaient ces langues à la structure du verbe basque. Ils ne pouvaient le faire que dans des formes de 3e personne appartenant au 2e groupe. Car dans les formes du 1er groupe (présent et formes dérivées du présent), on ne pouvait pas choisir entre deux préfixes personnels. Par contre, au 2e groupe, il y avait des formes à préfixe *z-* (zéro en biscayen) et des formes à préfixe *l-*. C'était le seul point du système où l'on pouvait substituer au préfixe ordinaire un autre préfixe. Nous avons vu plus haut ce qui a dû déterminer les innovateurs à choisir, pour exprimer une nuance indirecte et subjective, le préfixe qui figure régulièrement dans les formes exprimant l'éventualité (« imparfait du subjonctif » et conditionnel).

Cette tentative n'a pas abouti à des résultats durables. Pour autant que je sache, on n'a pas signalé de formes de prétérit

à préfixe *l-* du style indirect dans des textes postérieurs au XVIIe siècle.

Les faits et les considérations qui précèdent montrent qu'il faudrait corriger plusieurs passages de notre livre *le Système du verbe basque au XVIIe siècle* où il est question des formes de prétérît à préfixe *l-*.

T. I: p. 86; 94; 127; 214 (prétérît, et non éventuel, du futur périphrastique); 298 (ajouter *lioela* et *liotela*); 354 (prétérît du futur périphrastique); 388-389; 461.

T. II: p. 75 (signaler les formes à préfixe *l-*); 84; 101 (signaler les formes à préfixe *l-*); 110-111 (le contenu du n.º 30 doit être rattaché au n.º 29; il n'y a pas de «futur périphrastique exprimant l'éventualité»); 118 (supprimer dans le tableau: «fut. expr. l'év. à suff. rel. ou *-la*»).

L'étude de ces formes n'intéresse pas seulement l'histoire du basque, mais aussi la linguistique générale. Elle montre comment des gens qui écrivaient une langue qu'ils voulaient constituer en langue littéraire ont cherché, indépendamment les uns des autres, à exprimer dans cette langue une certaine nuance de pensée qu'exprimaient des langues de structures très différentes qu'ils pratiquaient ou connaissaient: ces langues étaient dotées d'un grand prestige; l'une était morte comme langue parlée, les deux autres étaient parlées et écrites dans des pays voisins et dans le pays même. Ces écrivains ont utilisé, sans s'être concertés, un élément morphologique qui servait à une autre fin. La tentative n'a pas été poussée jusqu'au bout. Elle a été abandonnée par la suite, sans doute parce qu'il a paru, en fin de compte, inutile d'exprimer cette nuance, d'autant plus qu'on ne pouvait le faire que dans une mesure restreinte, uniquement à la 3e personne et dans des propositions dépendant d'un verbe au passé.